

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1224

Artikel: Drôles de démocrates
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'obstiné, de la lie à l'éloge

(y) Les 11-12 février 1984, une quarantaine de jours après son entrée en fonction, Otto Stich comparaisait devant un Congrès extraordinaire du Parti socialiste suisse, une assemblée exceptionnellement nombreuse et houleuse qui tangua deux jours durant entre la sortie du Conseil fédéral et le partage des responsabilités gouvernementales. Le 2 septembre 1995, une soixantaine de jours avant de quitter ses fonctions, Otto Stich recevait le vibrant hommage d'un Congrès beaucoup moins extraordinaire du PSS, réconcilié dans une «standing ovation» du plus bel effet.

La patience tranquille

Entre la bue dans les premiers mois et la reconnaissance élogieuse et unanime des dernières semaines, il y a le même petit sourire entendu, la même assurance d'avoir raison, la même patience tranquille, la même obstination surtout. Car il en fallait, de l'obstination, pour traverser les tempêtes des déficits croissants de la Confédération, des ajustements structurels du FMI, des interminables débats sur les placements fiduciaires (qu'il aurait tant voulu imposer), sur les recettes affectées (qu'il aura détestées comme tout grand trésorier), sur les dépenses opportunistes (idem) ou sur les formes de la fiscalité indirecte (dont il aura bien dû admettre qu'elles ne sont pas forcément antisociales).

De l'obstination, Otto Stich en avait déjà montré comme conseiller national; pendant cinq législatures, de 1963 à 1983, il n'avait cessé de traquer les subventions de l'habitude et les dépenses «politiques», s'en prenant tout spécialement, comme lobbyiste de Coop et en harmonie avec l'indépendant Walter Biel qui représentait les intérêts de la Migros, aux aberrations croissantes d'une politique agricole toujours plus coûteuse. Le paradoxe aura voulu que les nouvelles Chambres élues en automne 1983, sans doute les plus «vertes» de l'après-guerre, propulsent au Conseil fédéral, ce fameux 7 décembre, un détracteur farouche des prix agricoles surfaits et un ennemi juré du compte laitier, des protections douanières, du fromage exporté à grands frais et des vins trop chers.

Pour la promotion des femmes

S'agissant de barrer la route à une première conseillère fédérale socialiste, les comploteurs de la dernière nuit n'ont pas eu le temps de réfléchir. Dans leur précipitation, les stratèges bourgeois n'ont pas prévu les effets de l'obstination de l'imperturbable Otto Stich, intelligent comme un prince et matois comme un paysan.

Seule faille dans le système Stich; cette maudite réputation de «ladykiller», définitivement acquise en moins d'une minute, le

temps d'une phrase du «bon docteur» André Gautier, proclamant élu au premier tour l'obscur-rival-de-la-brillante-Lilian-Uchtenhagen. Pour effacer l'affront fait aux femmes et par conviction sincère, Otto Stich aura certainement fait le maximum pour la promotion des femmes – et des socialistes – dans l'administration fédérale. Sans d'ailleurs trouver toujours la juste récompense de ses continus efforts: la Caisse fédérale d'assurance, à la tête de laquelle il se sera obstiné – encore – à nommer des femmes, lui vaut présentement la première commission d'enquête parlementaire de son passage au Bernerhof.

Habité par la passion des finances publiques, Otto Stich quitte le Conseil fédéral pour désaccord professionnel. Obstiné mais pas fou, il lâche prise entre la confection d'un budget qu'il désapprouve et sa défense qu'il ne pense pas pouvoir assumer. Dernier coup de bâton dans la fourmilière fédérale. Et dernier coup de chapeau au meilleur gérant des finances fédérales de ces dernières décennies. ■

Drôles de démocrates

(vb) Les Démocrates suisses (DS, ex Action nationale) viennent donc de lancer une nouvelle initiative «contre la surpopulation étrangère». Si l'immigration n'est pas stoppée, lance leur porte-parole, le conseiller national zurichois Jean-Jacques Hegg, dans l'habituel jargon xénophobe fait d'amalgames, la Suisse se transformera en «une gigantesque agglomération multiculturelle privée d'un arrière-pays vert». Pour les DS, leur nouvelle initiative va plus loin que celle, concurrente, du comité formé de membres du PRD, de l'UDC, de l'Union démocratique fédérale et des DS, dite «pour une réglementation de l'immigration», car elle empêcherait que pour chaque étranger naturalisé, on autorise un autre étranger à s'établir en Suisse! Voilà le fond de la pensée des DS dévoilé. Pour eux, un naturalisé n'est pas un Suisse et ne le sera jamais. Les DS donnent à lire ainsi leur mépris des règles du droit démocratique. Rien d'étonnant, lorsque l'on se penche sur les caractéristiques idéologiques des anciens mouvements xénophobes et singulièrement de l'Action nationale. Une idéologie se révélant ethnocentriste, à la symbolique unitaire, parce qu'elle fait référence exclusivement à la Suisse des origines et jamais au fédéralisme. Une idéologie gommant l'édification pierre par pierre de la Suisse, qui aboutit finalement à un système pluriculturel, plurilinguistique, dont la finalité est la tolérance envers les minorités.

*Intelligent
comme un prince
et matois
comme un paysan*

Le niveau de vie des retraités

Une enquête française jette le trouble et brouille les images sociales traditionnelles. Elle préfigure une autre politique.

FINANCEMENT DE L'AVS

Les partis gouvernementaux, participant aux entretiens de Watteville, ont entendu une communication de Ruth Dreifuss sur le financement de l'AVS, qui ne contredit pas, à un détail près (l'utilisation des intérêts du fonds de réserve), sa fameuse lettre ouverte «aux femmes et aux hommes que préoccupe l'avenir de l'AVS».

La donne est la suivante:

1995: recettes et dépenses s'équilibrent à 24,5 milliards.

1995-2000: équilibre grâce à l'adjonction des intérêts du fonds de réserve.

2000-2005: l'équilibre exigera qu'il soit fait appel au 1% de TVA dont le principe est inscrit dans la Constitution.

2005 et au-delà: il faudra prévoir de nouvelles ressources. Lesquelles? Prélèvement sur les salaires (+0,8%) ou autre financement. La 11^e révision qui devrait entrer en vigueur au plus tard en 2005 tranchera.

Dans le court terme, il faudrait pouvoir disposer en 2000 du 1% supplémentaire de TVA (1,7 milliard en francs 1995).

(ag) Comment vivent-ils, ceux qui entre 60 et 65 ans se sont retirés de la vie professionnelle? La réponse spontanée est: plus chichement. Chacun sait que la retraite n'est qu'un pour-cent (entre 50 et 60) du salaire; le cumul caisse de pension et AVS ne peut dépasser le salaire ancien, des déductions dites de coordination y veillent. Enfin les veuves, nombreuses, vu l'espérance de vie des femmes, ne touchent le plus souvent que le 50% de la retraite modeste du couple. Dès lors, un titre comme celui du *Monde* (23 août) surprend: «Le niveau de vie des retraités dépasse celui des actifs». C'est pourtant la conclusion d'une étude présentée par la revue *Economie et statistique*, dont la conclusion est rapportée: «Les personnes âgées sont un peu plus aisées que la moyenne».

Quelles explications de ce décalage entre la perception intuitive et l'enquête statistique? (en laissant de côté les différences nationales liées au régime social.

- On a assisté à une amélioration progressive des rentes. La généralisation du second pilier déploie ses effets. Entrent en retraite les générations de la période de haute croissance qui ont connu des salaires et éventuellement une épargne liés à la prospérité.

Mais cette première explication appelle le correctif classique: une moyenne peut occulter des chiffres très bas. L'AVS complémentaire révèle en Suisse des poches de pauvreté, notamment chez les femmes âgées, qui cumulent les handicaps d'une sécurité sociale imparfaite à ses débuts et d'un régime discriminatoire pour les femmes, qui vient seulement d'être corrigé.

- A l'âge de la retraite, les charges familiales sont réduites. Beaucoup de retraités bénéficient en revanche d'un patrimoine qui corrige le décalage entre la retraite et le revenu d'activité.

- Le retraité est libéré des retenues sur salaire qui représentent (AVS, chômage, LPP) près de 15% du revenu brut.

- Il bénéficie d'une organisation de son temps libre source d'économies (vacances en dehors des périodes à prix haute saison, bricolage, etc...) Les renouvellements imposés par la mode ou la dernière technologie sont pour lui moins impérieux.

Quelle politique?

Le niveau de vie moyen des retraités, égal ou supérieur à celui des actifs, va inévitablement poser un problème au moment où le financement de l'AVS exigera des efforts accrus (cf. marge). Certains y trouveront prétexte à remise en cause de l'effort social.

C'est l'occasion de reprendre le débat et les thèses que nous défendons ici.

- Il faut d'abord renforcer les moyens ciblés qui permettent d'absorber les poches de grande pauvreté. Actuellement apparaissent les «retardataires» ou les oubliés de la période de prospérité, demain passeront dans les rangs des inactifs pauvres les exclus ou marginaux de la société à deux vitesses qui se dessine.

- Le revenu réel des retraites ne saurait être remis en cause. Ceux qui en bénéficient «ont fait leur part» qui leur permet légitimement d'y avoir droit. La règle de bonne foi se respecte aussi entre les générations.

- En revanche, les retraités devraient contribuer au financement de la sécurité sociale dont ils profitent. Certes ils le font partiellement à travers la fiscalité, mais ils pourraient participer directement, par exemple à l'assurance-chômage. On objectera que les retraités sont à l'abri de ce risque, ils n'ont donc pas besoin de s'en protéger. Mais ce serait cela, précisément, la solidarité. Beaucoup d'actifs qui n'ont guère à redouter le chômage cotisent sans réticence. D'autres part le chômage change de sens: il n'est plus seulement un accident individuel contre lequel on se prémunit, il est un fait social, permanent, qui exige une autre organisation et répartition du travail et du temps libre, dont la retraite est précisément un des éléments.

C'est un changement fondamental d'optique. La vie active, jusqu'ici, imposait sa marque centrale. Le schéma dominant était: formation, exercice du métier, retraite considérée comme un salaire différé. Mais aujourd'hui la vie non-active professionnelle, y compris la formation, est aussi longue que la vie professionnelle. La redistribution des ressources sociales est donc appelée inéluctablement à une révision profonde. ■

Rappelons la polémique allumée en 1976 par le nouveau billet de 100 francs (le Borromini) par *Peuple et Patrie* le journal de l'Action nationale, relayant la question de l'ex député AN Valentin Oehen au Conseil national: «Tout en reconnaissant l'idée géniale de la valeur en relief destinée aux aveugles, nous sommes étonnés d'y voir reproduite l'œuvre d'un architecte italien». Un Tessinois est ethniquement assimilé à un Italien dans la logique totalitaire des xénophobes (on peut relire Théodore Adorno, *The Authoritarian personality*, Ed. W.W. Norton & Company, New-York, 1969). ■